**OBJET : RECRUTEMENT D’UN AGENT POUR** **MENER A BIEN UN PROJET OU UNE OPERATION IDENTIFIES : chargé d’études inventaire thématique PAH**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26 ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Considérant qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener le projet de candidature du PETR au label Pays d’Art et d’Histoire concernant l’élaboration d’un inventaire thématique fortement recommandé dans le cadre d’une candidature

Considérant que ce projet nécessite le recrutement d’un agent contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A pour une durée de 3 ans.

Le contrat prendra fin à la date du constat de la réalisation du dit projet ou de l’opération.

Cet agent assurera ses fonctions à temps complet.

Il devra justifier d’un niveau d’études correspondant à un niveau MASTER en histoire, histoire de l’art, architecture, valorisation du patrimoine…

La rémunération de l’agent sera calculée par référence à l’indice brut de 444.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical DECIDE de :

* **RECRUTER** un agent contractuel dans le grade d’attaché relavant de la catégorie hiérarchique A pour mener les travaux de recherche concernant la réalisation d’un inventaire thématique à l’appui du dossier de candidature au label Pays d’Art et d’Histoire.
* **CHARGER** le Président du recrutement de l’agent et à ce titre de conclure un contrat d’engagement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d’engagement dans les limites fixées par l’article L.332-25 si les besoins du projet pu de l’opération le justifient

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le

Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE

|  |  |
| --- | --- |
| Affiché le |  |